

avait fait une étude de l'implantation
de l'aménagement de la zone de la commune de St-Jacques.

Le projet présenté remonte à la fin des années 70. Le Service Départemental de l'Énergie a été accepté par la Commission municipale de St-Jacques.

Le Conseil municipal.

de

Le rapport de la commission des sports et de l'énergie.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

Le projet de l'aménagement de la zone des sports de la commune de St-Jacques.

- de poursuivre la réalisation de ce projet en accord avec le Directeur Départemental de la Jeunesse et des sports.
- de comprendre dans la première tranche de travaux, la construction de la tribune côté foot ball et l'ajout côté rugby.

Adopté à l'unanimité.

M. le Sr. Amey demande que des plantations soient prévues.

Construction de la tribune mise au concours. Sans ses travaux du 10 septembre et du 27 novembre 1954, le Conseil Municipal a adopté le plan d'ensemble d'équipement sportif présenté par la commission des Sports.

La tranche de travaux comporte la construction d'une tribune de 400 places.

Le Conseil Municipal.

Au cours de la délibération du 10 septembre et du 27 novembre 1954.

On a constaté que le développement des sociétés sportives et des établissements scolaires rend les installations actuelles insuffisantes et mal commodes.

Pour le projet établi par M. Legay et G. tout architectes.

Accorde

- d'autoriser la construction sur les 2 terrains de foot ball d'une tribune de 400 places environ.

- d'autoriser M. Legay à lancer un concours en vue de choisir l'entreprise qui exécutera le travail dans les meilleures conditions.

- d'autoriser M. Maire à passer marché avec le lauréat du concours.

- de mandater la dépense sur le crédit inscrit au B.S. 1954 chapitre 181 et 1.

Annuaire de 187-1933

Mairie de Jumièges et Sports

54003